



La Lettre d'information de Molsheim

Avril 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 mars 2006 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

A l'ouverture de séance, le Conseil Municipal a observé une minute de silence à la mémoire de Madame Catherine Peter. Entrée au Conseil Municipal le 18 juin 1995, réélue le 11 mars 2001, elle a exercé les fonctions d'Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, des relations internationales et de l'animation festive.

Point 1 : Modification du tableau de composition de l'assemblée suite au décès de Madame Catherine PETER - installation de Mademoiselle Régine MUNSCH dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le remplacement d'un conseiller municipal dont le siège devient vacant intervient automatiquement dans les communes de plus de 3500 habitants, dans l'ordre de présentation de la liste à laquelle il appartenait. Mademoiselle Régine Munsch est installée en tant que conseillère municipale sur cette base de la liste «Ensemble pour Molsheim».

Point 2 : Modification de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre dans lequel les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance seront présentés.

Point 3 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 janvier 2006.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2006.

Point 4 : Comptes de Gestions de l'exercice 2005 – Budget Principal et Budgets Annexes.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion se rapportant au titre de l'année 2005 aux budgets suivants : budget principal ; budget annexe «Succession Albert Hutt» ; budget annexe «Forêt» ; budget annexe «Camping» ; budget annexe «Lotissements» ; budget annexe «Locaux commerciaux» ; n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Point 5 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Principal.

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif «Budget principal» de l'exercice 2005 arrêté comme suit :
- résultat de fonctionnement de clôture + 3.558.009,23 €
- résultat d'investissement de clôture - 3.150.475,05 €
Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés».

Point 6 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Annexe «Succession Albert HUTT».

Ayant approuvé le compte administratif du budget annexe «Succession Hutt», l'Assemblée Municipale prend acte de l'absence de déficit d'investissement à couvrir (cette section totalisant un excédent de 261,30 €) et de la nécessité d'inscrire en déficit de fonctionnement reporté, le résultat de fonctionnement de clôture constaté en 2005 soit -1.326,91 € et de poursuivre la mise en oeuvre des mesures d'équilibre.

Point 7 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Annexe Camping.

Ayant approuvé le compte administratif du budget annexe «Camping», l'assemblée délibérante constate qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir, cette section totalisant un excédent de 660,30 € et que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 8.689,10 € qui sera reporté en 2006.

Point 8 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Annexe Forêt Communale.

Ayant approuvé le compte administratif du budget annexe «Forêt Communale», l'assemblée délibérante constate qu'il y a un déficit d'investissement à couvrir de 17.364,90 €. Il est précisé que le déficit de la section d'investissement constaté est imputable au report du versement de la subvention du Conseil Général pour la replantation suite à la tempête de 1999. La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 7.367,25 € ne suffisant pas à couvrir le déficit de la section d'investissement. La totalité de l'excédent constaté en section de fonctionnement est affectée en couverture du déficit d'investissement.

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Annexe Lotissements.

Ayant approuvé le compte administratif du budget annexe «Lotissements», l'assemblée délibérante constate qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir, cette section totalisant un excédent de 287.159,21€. La section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 81.936,28 € imputable à des frais d'honoraires et d'insertion qui seront récupérés après achèvement du lotissement concerné.

Point 10 : Compte Administratif de l'exercice 2005 et affectation du résultat : Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Ayant approuvé le compte administratif du budget annexe «Locaux commerciaux», l'assemblée délibérante constate qu'il y a un déficit d'investissement à couvrir de 3.388,94 € et que la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 52.851,63 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en section d'investissement.

Point 11 : Fiscalité directe locale - décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2006.

Ayant été admis dans le cadre des conclusions du débat au sens du seuil d'équilibre budgétaire d'augmenter les taux communaux de manière uniforme au titre de l'année 2006 de 1% de 2005 à 2006, les taux des contributions locales directes s'établissent comme suit :

	Taux d'imposition 2005	Taux d'imposition 2006
Taxe d'habitation	12,40 %	12,52 %
Foncier bâti	10,11 %	10,21 %
Foncier non bâti	30,60 %	30,90 %
Taxe professionnelle	9,04 %	9,13 %

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 mars 2006 -

Point 12 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - Budget Principal.

Suite à la présentation par M. le Maire et de l'adjoint aux finances des grandes lignes de la politique générale, l'Assemblée Municipale adopte le Budget Primitif Principal 2006 comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	9.789.370,00 €	6.671.055,00 €	9.789.370,00 €	9.755.950,00 €
INVESTISSEMENT	18.620.737,08 €	18.587.317,08 €	18.620.737,08 €	15.502.422,08 €
TOTAL	28.410.107,08 €	25.258.372,08 €	28.410.107,08 €	25.258.372,08 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 13 : Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal attribue une subvention d'équilibre de 440.000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Molsheim au titre de sa participation financière à son fonctionnement, pour l'exercice 2006.

Point 14 : Subvention annuelle pour l'exercice 2006 à la Mission Locale des Trois Vallées – Bassin d'emploi de Molsheim-Schirmeck.

Une subvention de 5.983 € est accordée à la Mission Locale des Trois Vallées - Bassin d'emploi de Molsheim - Schirmeck au titre de la participation de la Ville au fonctionnement de cet organisme pour l'exercice 2006.

Point 15 : Attribution d'une subvention à l'Ecole Primaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe d'environnement au Domaine St Jacques à St Nabor (classes de CM2)

Une participation prévisionnelle de 3,80 € / jour / élève est accordée à l'Ecole Primaire de la Monnaie pour l'organisation d'une classe d'environnement qui se tiendra au Domaine St Jacques à St Nabor du 3 au 8 avril 2006, soit une participation totale de 775,20 €.

Point 16 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire Jean Hans Arp au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Une participation prévisionnelle de 3,80 € / jour / élève est accordée à l'Ecole Elémentaire Jean Hans Arp pour l'organisation d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim, qui se tiendra à «les Arrentes de Corcieux» du 29 mai au 2 juin 2006, soit une participation totale de 19 €.

Point 17 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - «Succession Albert HUTT».

Le Budget Primitif Annexe succession «Albert Hutt» de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	10.425,00 €	7.140,00 €	10.425,00 €	10.425,00 €
INVESTISSEMENT	3.545,00 €	3.545,00 €	3.545,00 €	3.545,00 €
TOTAL	13.970,00 €	10.685,00 €	13.970,00 €	10.685,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - Budget Annexe Camping.

Le Budget Primitif Annexe Camping de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	90.000,00 €	82.000,00 €	90.000,00 €	90.000,00 €
INVESTISSEMENT	30.000,00 €	30.000,00 €	30.000,00 €	22.000,00 €
TOTAL	120.000,00 €	112.000,00 €	120.000,00 €	112.000,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 19 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - Budget Annexe Forêt.

Le Budget Primitif Annexe Forêt de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	90.765,00 €	62.842,00 €	90.765,00 €	90.765,00 €
INVESTISSEMENT	35.553,00 €	35.553,00 €	35.553,00 €	7.630,00 €
TOTAL	126.318,00 €	98.395,00 €	126.318,00 €	98.395,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 20 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - Budget Annexe Lotissements.

Le Budget Primitif Annexe Lotissements de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	1.409,632 €	1.409.632,00 €	1.409.632,00 €	1.940,00 €
INVESTISSEMENT	4.252.819,82 €	2.845.127,82 €	4.252.819,82 €	4.252.819,82 €
TOTAL	5.662.451,82 €	4.254.759,82 €	5.662.451,82 €	4.254.759,82 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 mars 2006 -

Point 21 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2006 - Budget Annexe Locaux Commerciaux.

Le Budget Primitif Annexe Locaux Commerciaux de l'exercice 2006 est approuvé comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Total	Hors opérations d'ordre*	Total	Hors opérations d'ordre*
FONCTIONNEMENT	50.488,00 €	12.275,00 €	50.488,00 €	50.488,00 €
INVESTISSEMENT	91.063,00 €	91.063,00 €	91.063,00 €	52.850,00 €
TOTAL	141.551,00 €	103.338,00 €	141.551,00 €	103.338,00 €

* Opérations d'ordre : Opérations strictement comptables n'induisant pas de flux financier en termes de dépenses ou de recettes.

Point 22 : Budget principal et annexe «lotissement» exercice 2006 - autorisations de programme et crédits de paiement.

Le Conseil Municipal décide, dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire de créer les autorisations de programme pour un montant total de 26.070.265,00 €. Le montant des crédits de paiement inscrit au Budget Primitif 2006, section investissement, s'élève à 11.876.045,91 €. Les autorisations de programme/crédits de paiement concernent des opérations dont la réalisation s'étale sur plusieurs années.

Point 23 : Application de la M14 - fixation de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour les budgets annexes

Il est décidé de fixer les durées d'amortissement par catégorie d'immobilisations. Ces durées varient entre 3 et 20 ans pour les immobilisations corporelles et sont de 2 ans pour les immobilisations incorporelles. Par ailleurs, seront amortis sur une année les immobilisations de moindre valeur ou dont la consommation rapide permet un amortissement sur un an à 762 € TTC.

Point 24 : RD 422 - Déviation de Molsheim - convention entre le Département et la commune de Molsheim.

La nécessité de réaliser une infrastructure routière permettant le contournement de l'agglomération molsheimienne s'est traduite par la mise en oeuvre d'un projet dénommé «déviation de la RD 422 à Molsheim». Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de financement des études des travaux relatifs à la déviation de la RD 422. La participation de la Ville de Molsheim est de 10% du montant H.T de l'opération, soit un montant estimé au terme de la convention à **2.818.171,10 € HT**. La participation de la Ville sera réajustée en fonction du coût final des travaux.

Point 25 : Aménagement de la route des Loisirs - Opérations foncières.

La route des Loisirs assure la jonction entre les bans communaux de Mutzig et de Molsheim, tout en permettant la desserte d'équipements relevant de la compétence de la Communauté de Communes. Il a été décidé entre les deux communes de procéder au réaménagement de cette voie. Au préalable il y a lieu de régler la problématique foncière, par conséquent le Conseil Municipal décide de procéder à diverses cessions : Il est décidé d'une part la cession au profit de la commune de Mutzig de la parcelle suivante :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
7	247/163	Wegerhaul	12,32 ares

d'autre part, la cession au profit de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig de la parcelle suivante :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance
7	248/163	Wegerhaul	0,37 are

Compte tenu du fait que ces transactions sont des régularisations et doivent permettre de réaliser une route, le prix des cessions pour chacun de ces biens est fixé à 1 euro symbolique.

Point 26 : Bipôle MOLSHEIM-OBERNAI - modifications apportées à la convention-cadre ville moyenne conclue pour la période 2002 à 2006.

La Ville de Molsheim a signé, le 15 juillet 2002, avec la Région une convention cadre 2002-2006 portant programme de ville moyenne MOLSHEIM-OBERNAI. Ce contrat affecte une enveloppe financière régionale de 1.143.367,50 € au bénéfice de plusieurs opérations. Il s'avère que 2 opérations inscrites ne pourront être menées à terme. Il s'agit de l'aménagement d'une piste d'athlétisme et de la réalisation d'une piste cyclable. La Ville souhaite cependant inscrire une nouvelle opération : l'aménagement de la Place de la Monnaie. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire ou à son adjoint pour signer l'ensemble des documents nécessaires.

Point 27 : Acquisition foncière amiable - quartier des Prés.

Le Conseil Municipal décide de :
- l'acquisition auprès du «Groupement foncier Calluna» des parcelles et démembrements des parcelles suivantes:

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance	Démembrement à acquérir
37	101	Galgenmatt	157,09 ares	Environ 64,28 ares
37	108	Galgenmatt	24,92 ares	24,92 ares

Le prix d'acquisition est fixé à 381 € l'are. Sous réserve de l'arpentage définitif, la surface à acquérir est de 89,20 ares, soit un prix net d'acquisition de 33.985,20 €.

- la cession au «Groupement foncier Calluna» de la parcelle suivante :

Section	Parcelles	Lieudit	Contenance	Démembrement à acquérir
37	100	Galgenmatt	83,96 ares	1,65 are

Le prix de cession est fixé à 381 € l'are, soit un prix net de vente, sous réserve d'arpentage de 628,65 €.

Point 28 : Ancienne propriété Eck - rue Henri Meck - règlement foncier global - cession foncière et bail administratif.

Afin d'achever le règlement foncier au droit de l'ancienne propriété Eck, le Conseil Municipal décide :
- la cession d'une emprise foncière de 0,72 are moyennant un prix net de 8.760€. La concession de la plateforme surplombant le canal d'une surface au sol de 2,51 ares à laquelle se rattache un démembrement de la parcelle 73 section 13 pour 0,11 are est approuvée.
- la concession est consentie pour 10 ans, renouvelable annuellement. La redevance annuelle est de 10€ indexé sur l'indice du coût de la construction ou tout indice venant en substitution.

Point 29 : Maison forestière d'Urmatt - participation aux frais d'installation d'une chaudière à bois

La Ville de Molsheim décide de participer financièrement à l'installation d'une chaudière à bois dans la maison forestière d'Urmatt mise à la disposition du technicien ONF en charge notamment de la forêt communale de Molsheim. Sa participation est fixée à 1.373,40 € HT, soit 36% du montant total HT de l'opération.

Point 30 : Forêt communale à Urmatt : conditions de concessions d'occupation de terrains

Sur proposition de l'ONF, le Conseil Municipal décide de consentir à M. Hascoet une concession d'occupation précaire et révocable pour une durée de 6 ans et moyennant une redevance annuelle de 55 €.

Point 31 : Révision des droits et tarifs des services publics locaux Exercice 2006.	La Ville de Molsheim décide de reconduire les tarifs des services publics locaux sans modifier leurs montants hormis le point IV Divers, au tableau intitulé «Droits et tarifs des services communaux Exercice 2006», sous lequel est rajouté à compter du 1 ^{er} avril 2006 : Coût horaire services techniques, 32,75 €.																																																
Point 32 : Approbation du tableau des effectifs – ouverture de postes.	Le tableau des effectifs de la Ville pour l'exercice 2006 est approuvé. L'effectif total ouvert est de 159 postes. Les emplois pourvus représentent 94,8 équivalents temps pleins.																																																
Point 33 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire sur un emploi permanent	Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de Chargée de communication, nommé sur le poste de rédacteur territorial est renouvelé pour une durée d'un an, à compter du 1 ^{er} juin 2006 jusqu'au 31 mai 2007.																																																
Point 34 : Marché de travaux «réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie» – approbation des actes d'engagement et autorisation de souscrire les marchés.	Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectuées par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 23 mars 2006, et approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés de travaux pour un montant total de 1.025.692,00 €. <table><tr><th>Lots</th><th>Désignation du lot</th><th>Entreprises</th><th>Attribué TTC</th></tr><tr><td>1</td><td>DESAMIANPAGE</td><td>HAAR</td><td>2 559,44 €</td></tr><tr><td>2</td><td>GROS-OEUVRE / DÉMOLITION</td><td>BTP DE LA FONTAINE</td><td>263 114,74 €</td></tr><tr><td>5</td><td>ETANCHÉITÉ</td><td>SOPREMA</td><td>17 813,34 €</td></tr><tr><td>6</td><td>SERRURERIE</td><td>SCHAFFNER</td><td>48 434,23 €</td></tr><tr><td>7</td><td>ASCENSEURS</td><td>FELLER INDUSTRIES</td><td>100 972,95 €</td></tr><tr><td>9</td><td>CLIMATISATION/VENTILLATION/CHAUFFAGE</td><td>KRESS SA</td><td>337 473,92 €</td></tr><tr><td>12</td><td>PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/DOUBLAGE</td><td>GUREL PLATRERIE</td><td>193 641,76 €</td></tr><tr><td>14</td><td>CARRELAGE/FAIENCE/SOLS</td><td>DIPOL</td><td>36 736,66 €</td></tr><tr><td>15</td><td>PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE</td><td>HEINRICH SCHMID</td><td>24 944,96 €</td></tr></table>	Lots	Désignation du lot	Entreprises	Attribué TTC	1	DESAMIANPAGE	HAAR	2 559,44 €	2	GROS-OEUVRE / DÉMOLITION	BTP DE LA FONTAINE	263 114,74 €	5	ETANCHÉITÉ	SOPREMA	17 813,34 €	6	SERRURERIE	SCHAFFNER	48 434,23 €	7	ASCENSEURS	FELLER INDUSTRIES	100 972,95 €	9	CLIMATISATION/VENTILLATION/CHAUFFAGE	KRESS SA	337 473,92 €	12	PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/DOUBLAGE	GUREL PLATRERIE	193 641,76 €	14	CARRELAGE/FAIENCE/SOLS	DIPOL	36 736,66 €	15	PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE	HEINRICH SCHMID	24 944,96 €								
Lots	Désignation du lot	Entreprises	Attribué TTC																																														
1	DESAMIANPAGE	HAAR	2 559,44 €																																														
2	GROS-OEUVRE / DÉMOLITION	BTP DE LA FONTAINE	263 114,74 €																																														
5	ETANCHÉITÉ	SOPREMA	17 813,34 €																																														
6	SERRURERIE	SCHAFFNER	48 434,23 €																																														
7	ASCENSEURS	FELLER INDUSTRIES	100 972,95 €																																														
9	CLIMATISATION/VENTILLATION/CHAUFFAGE	KRESS SA	337 473,92 €																																														
12	PLATRERIE/FAUX-PLAFONDS/DOUBLAGE	GUREL PLATRERIE	193 641,76 €																																														
14	CARRELAGE/FAIENCE/SOLS	DIPOL	36 736,66 €																																														
15	PEINTURE INTÉRIEURE/EXTÉRIEURE	HEINRICH SCHMID	24 944,96 €																																														
Point 35 : Maison des élèves : avenants n° 1 aux lots n° 3 : gros œuvre, n° 10 : menuiserie intérieure bois et agencement, n° 12 : revêtement de sol souple, n° 14 : électricité / courant faible et n° 16 : plomberie / sanitaire et avenant n° 2 aux lot n° 19 : aménagements extérieurs.	Le Conseil Municipal approuve les avenants suivants relatifs à la Maison des Elèves : - lot n°3 : Gros oeuvre - avenant n°1 d'un montant total de 3.179,92 € HT, soit 3.803,18 € TTC - lot n°10 : Menuiserie intérieure - avenant n°1 d'un montant total de 5.828,10 € HT soit 6.970,41 € TTC - lot n°12 : Revêtement de sol souple - avenant n°1 d'un montant total de 695,08 € HT soit 831,32 € TTC - lot n°14 : Electricité / courant faible - avenant n°1 d'un montant total de 26.455,61 € HT soit 31.640,91 € TTC - lot n°16 : Plomberie / sanitaire - avenant n°1 d'un montant total de 1.377,92 € HT soit 1.647,99 € TTC - lot n°19 : Aménagements extérieurs - avenant n°2 d'un montant total de 36.563 € HT soit 43.729,35 € TTC																																																
Point 36 : Marché de travaux «rénovation de la maison des syndicats» – approbation des actes d'engagement et autorisation de souscrire les marchés.	Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectuée par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 23 mars 2006 et approuve les actes d'engagements relatifs à ces marchés de travaux pour un montant total de 227.087,33 €. <table><tr><th>Lot</th><th>Désignation du lot</th><th>Entreprises</th><th>Attribué TTC</th></tr><tr><td>1</td><td>DÉMOLITION - GROS-ŒUVRE</td><td>BTP DE LA FONTAINE</td><td>49 054,45 €</td></tr><tr><td>2</td><td>CHAPE - CARRELAGE</td><td>EREN CARRELAGE</td><td>13 985,07 €</td></tr><tr><td>3</td><td>REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES</td><td>GERARD</td><td>9 759,36 €</td></tr><tr><td>4</td><td>MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS</td><td>BARTH</td><td>67 452,00 €</td></tr><tr><td>5</td><td>SERRURERIE</td><td>SIGWALD</td><td>1 408,29 €</td></tr><tr><td>6</td><td>PLÂTRERIE - CLOISONNEMENT</td><td>FLOREST</td><td>14 419,57 €</td></tr><tr><td>7</td><td>MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS</td><td>ECK</td><td>16 405,86 €</td></tr><tr><td>8</td><td>ELECTRICITÉ - COURANT FAIBLE</td><td>infructueux</td><td></td></tr><tr><td>9</td><td>CHAUFFAGE - VENTILATION</td><td>JUNG</td><td>23 977,40 €</td></tr><tr><td>10</td><td>PLOMBERIE - SANITAIRE</td><td>SCHEUER</td><td>7 469,58 €</td></tr><tr><td>11</td><td>PEINTURE INTÉRIEURE - NETTOYAGE</td><td>LES PEINTURES REUNIES</td><td>23 155,75 €</td></tr></table>	Lot	Désignation du lot	Entreprises	Attribué TTC	1	DÉMOLITION - GROS-ŒUVRE	BTP DE LA FONTAINE	49 054,45 €	2	CHAPE - CARRELAGE	EREN CARRELAGE	13 985,07 €	3	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	GERARD	9 759,36 €	4	MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS	BARTH	67 452,00 €	5	SERRURERIE	SIGWALD	1 408,29 €	6	PLÂTRERIE - CLOISONNEMENT	FLOREST	14 419,57 €	7	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	ECK	16 405,86 €	8	ELECTRICITÉ - COURANT FAIBLE	infructueux		9	CHAUFFAGE - VENTILATION	JUNG	23 977,40 €	10	PLOMBERIE - SANITAIRE	SCHEUER	7 469,58 €	11	PEINTURE INTÉRIEURE - NETTOYAGE	LES PEINTURES REUNIES	23 155,75 €
Lot	Désignation du lot	Entreprises	Attribué TTC																																														
1	DÉMOLITION - GROS-ŒUVRE	BTP DE LA FONTAINE	49 054,45 €																																														
2	CHAPE - CARRELAGE	EREN CARRELAGE	13 985,07 €																																														
3	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	GERARD	9 759,36 €																																														
4	MENUISERIE EXTÉRIEURE BOIS	BARTH	67 452,00 €																																														
5	SERRURERIE	SIGWALD	1 408,29 €																																														
6	PLÂTRERIE - CLOISONNEMENT	FLOREST	14 419,57 €																																														
7	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	ECK	16 405,86 €																																														
8	ELECTRICITÉ - COURANT FAIBLE	infructueux																																															
9	CHAUFFAGE - VENTILATION	JUNG	23 977,40 €																																														
10	PLOMBERIE - SANITAIRE	SCHEUER	7 469,58 €																																														
11	PEINTURE INTÉRIEURE - NETTOYAGE	LES PEINTURES REUNIES	23 155,75 €																																														
Point 37 : Réalisation d'une aire des gens du voyage - approbation de l'avant projet détaillé - autorisation de dépôt de permis de construire suite aux modifications résultant de l'application loi sur l'eau.	L'avant projet détaillé se rapportant à la réalisation d'une aire des gens du voyage est approuvé pour un coût total de travaux de 1.181.811,29 € HT, soit 1.413.446,29 € TTC. Monsieur le Maire ou son adjoint délégué est autorisé d'une part à attribuer les travaux par appel d'offre ouvert, d'autre part, à déposer le Permis de Construire correspondant.																																																
Point 38 : Réalisation d'une aire des gens du voyage - avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre.	Compte tenu du montant arrêté de l'Avant Projet Détaillé, il y a lieu de fixer la rémunération de la maîtrise d'oeuvre calculée sur la base d'un taux de 6,568% à la somme de 77.621,36 € HT. Les subventions de l'Etat et du Conseil Général prévues pour ce type d'opération, ainsi que l'autorisation de préfinancer le projet sont sollicitées.																																																
Point 39 : Site de l'ancienne chartreuse : programme de restauration de la cellule «S» – autorisation pour l'engagement des travaux – demande de subventionnement auprès de la DRAC et au Conseil Général.	Dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne Chartreuse, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des programmes portant le projet d'aménagement de la cellule «S», de la démolition de la grange et des travaux annexes. Le montant prévisionnel des travaux est de 250.000 €. Les subventions prévues pour ce type d'opération seront demandées auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de la DRAC.																																																

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 mars 2006 -

Point 40 : Aménagement de la place et de la rue de la Monnaie : attribution du lot voirie – autorisation de signer le marché.

Le Conseil Municipal prend acte de l'attribution des travaux effectués par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 23 mars 2006, approuve l'acte d'engagement relatif à ce marché de travaux et autorise le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés de travaux.

Lot	Attributaire	Montant TTC
VOIRIE	TRANSROUTE	207.635.77 €

Point 41 : Zone industrielle ECOSPACE – autorisation de procéder à la signature de la convention relative à la réalisation de l'opération archéologique.

Le projet de convention, établi par l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive, relatif aux conditions de réalisation de l'opération archéologique est approuvé sur diverses parcelles en section 41. Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué est autorisé à signer la convention.

Point 42 : Marché public : travaux courants de maintenance des voiries – marché quadriennal à bons de commande.

Le Conseil Municipal approuve la consistance du marché «Travaux courants de maintenance quadriennale des voiries» pour un montant minimum prévisible de 150.000 € TTC et pour un montant maximum prévisible de 600.000 € TTC

Point 43 : Marché public : programme de rénovation de l'éclairage public – marché quadriennal à bons de commande.

Le Conseil Municipal approuve la consistance du marché «Eclairage Public Programme de rénovation quadriennal» pour un montant minimum prévisible de 125.000 € TTC et pour un montant maximum prévisible de 500.000 € TTC sur une période de 48 mois.

Point 44 : Marché public : signalisation horizontale – marché quadriennal à bons de commande.

Le Conseil Municipal approuve la consistance du marché «Travaux de signalisation horizontale - marché quadriennal» pour un montant minimum prévisible de 55.000 € TTC et pour un montant maximum prévisible de 220.000 € TTC sur une période de 48 mois.

Point 45 : Réalisation d'un rond-point sur la RD 93 – décision de principe.

Le Conseil Municipal prend acte de la nécessité de créer un rond-point sur la RD 93 afin de pouvoir desservir le lotissement «les Tournesols», l'établissement horticole et la future gare Train-Tram. Le giratoire sera réalisé avant l'ouverture au public de l'établissement horticole et l'achèvement des travaux de viabilité du lotissement «Les Tournesols». Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué est chargé de solliciter les autorisations nécessaires auprès de l'ensemble des services administratifs et en particulier auprès du gestionnaire de la RD 93.

Point 46 : Attribution d'une subvention à l'association «Savoir-Faire» – édition 2006.

L'association «Savoir Faire» se voit accorder une subvention de 7000 € afin de promouvoir son action de promotion des métiers manuels de l'artisanat et la tenue du salon la «Semaine du Travail Manuel» qui fêtera son 28^{ème} anniversaire en 2006.

Point 47 : Subvention au Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2006.

Le Comité des Fêtes de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 90.000 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2006.

Point 48 : Subvention à l'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2006.

L'Amicale du Personnel de la Ville de Molsheim se voit attribuer une subvention de 14.170 € au titre des oeuvres sociales pour l'exercice 2006.

Point 49 : Subvention à l'Office Municipal des Sports de la Ville de Molsheim – dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2006.

La Ville de Molsheim décide d'accorder à l'Office Municipal des Sports les subventions suivantes :
- une subvention de 10.000 € au titre de son fonctionnement pour l'exercice 2006.
- une subvention de 12.000 € au titre de sa participation à l'activité périscolaire du mercredi pour son fonctionnement pour l'exercice 2006.
Par ailleurs, le Conseil Municipal inscrit une provision de 58.000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2006 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office Municipal des Sports et au Comité de Liaison Loisirs et Culture.

Point 50 : Etat général des subventions annuelles aux organismes municipaux et associations locales : subventions aux associations non affiliées à l'OMS pour l'exercice 2006.

Le Conseil Municipal attribue les subventions annuelles aux associations locales suivantes :	
Société d'Histoire et d'Archéologie	1.000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2.100,00 €
Association Amis des Personnes Agées de l'Hôpital de Molsheim	450,00 €
Croix d'or – Section de Molsheim	200,00 €
UNIAT – Section de Molsheim	100,00 €
Le Souvenir Français – Comité Molsheim - Mutzig	100,00 €
Section des Médailleurs Militaires de Molsheim - Mutzig	100,00 €
Comité Local de la Croix Rouge	200,00 €
TOTAL	4.350,00 €

Point 51 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association «Servir» de Molsheim.

La Ville de Molsheim décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.500 € à l'association «Servir» de Molsheim au titre de sa participation à l'extension de nouveaux locaux.

Point 52 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au Lycée Louis Marchal dans le cadre de compétitions sportives scolaires.

La Ville de Molsheim attribue un concours financier au LEGTPI Louis Marchal au titre des championnats UNNS 2004-2005 représentant un montant total de 1.018,48 € correspondants :
- d'une part à des primes d'encouragement pour les résultats atteints à différentes compétitions sportives
- d'autre part à une participation financière de 10% aux frais de déplacement et d'hébergement lors des compétitions hors académie de rattachement.

Point 53 : Attribution d'une subvention à l'Ecole Maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte à Plaine (classe de grande section)

Une participation prévisionnelle de 3,80 € / jour / élève est accordée à l'Ecole Maternelle de la Bruche pour l'organisation d'une classe de découverte à Plaine du 9 au 16 mai 2006, soit une participation totale de 395,20€.

Point 54 : Attribution d'une subvention au Collège Episcopal Saint-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.

Le Conseil Municipal alloue une subvention de 22,80 € au Collège Episcopal Saint-Etienne de Strasbourg au titre d'une classe de découverte qui s'est déroulée du 8 au 13 janvier à l'Ile d'Yeu associant un élève originaire de Molsheim.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 24 mars 2006 -

Point 55 : Attribution d'une subvention à l'Ecole Primaire d'Altorf au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim.	Une participation prévisionnelle de 3,80 € / jour / élève est accordée à l'Ecole Primaire d'Altorf au titre d'une classe de découverte à Châtel du 9 au 16 juin associant un élève originaire de Molsheim, soit une participation totale de 30,40 €.
Point 56 : Attribution d'une subvention à l'Ecole Primaire Les Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à Fillingues (Haute Savoie) - classe de CM1	Une participation prévisionnelle de 3,80 € / jour / élève est accordée à l'Ecole Primaire Les Tilleuls pour l'organisation d'une classe de découverte à Fillingues (Haute Savoie), soit une participation totale de 760 €.
Point 57 : Subvention de fonctionnement à l'Association des parents d'élèves de Molsheim pour l'organisation d'un grand prix de jeune lecteur et d'un grand prix du jeune dessinateur.	Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 150 € à l'association des Parents d'élèves de Molsheim pour l'organisation d'un grand prix du jeune lecteur et d'un grand prix du jeune dessinateur.
Point 58 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la réfection de l'armoire de la commune au mont Sainte-Odile.	Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 150 € au Mont Sainte-Odile au titre de la participation de la Ville à la réfection de l'armoire de la Ville figurant dans la salle des Pèlerins.